

28 DEC. 2017

Sous-Préfecture  
de SAINTES

**2017-192. AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES  
12 DIMANCHES PAR AN A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018**

**Président de séance :** Monsieur Jean-Philippe MACHON

**Présents : 28**

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Frédéric NEVEU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

**Excusés ayant donné pouvoir : 7**

Françoise BLEYNIE à Marie-Line CHEMINADE, Jean-Claude LANDREAU à Jean-Philippe MACHON, Caroline AUDOUIN à Frédéric NEVEU, Nicolas GAZEAU à Jean-Pierre ROUDIER, Claire CHATELAIS à Bruno DRAPRON, Laurence HENRY à Serge MAUPOUET, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU

**Absent : 0**

**Secrétaire de séance :** Aziz BACHOUR

**Date de la convocation :** 07 décembre 2017

**Date d'affichage :** 28 DEC. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code du Travail et notamment son article L. 3132-26,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite loi MACRON et notamment son article 250 (V)

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 novembre 2015 à l'ouverture des commerces de détails 7 dimanches supplémentaires par an, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, pour la Ville de Saintes,

Considérant les nouvelles règles d'ouvertures dominicales des commerces de détails,

Considérant que ces autorisations supplémentaires d'ouvertures dominicales n'interviendront qu'après un accord collectif, négocié entre les employeurs et leurs salariés, prévoyant les contreparties financières pour les employés,

Considérant la demande d'avis formulée à l'attention des fédérations des commerçants par voie postale sur les 12 dates dominicales en 2018,

Considérant la proposition des 12 dates d'ouvertures dominicales en 2018 :

- Solde d'hiver : 14, 21, 28 janvier et 04 février 2018
- Solde d'été : 01, 08, 15 et 22 juillet 2018
- Fêtes de fin d'année : 09, 16, 23 et 30 décembre 2018

Après consultation de la Commission « Dynamiser » du jeudi 30 novembre 2017,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer :

- Sur la liste des 12 dimanches proposés pour l'ouverture dominicale des commerces à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 30**

**Contre l'adoption : 5** (Josette GROLEAU en son nom et en celui de Brigitte FAVREAU, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET en son nom et en celui de Laurence HENRY)

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

REÇU  
29 DEC. 2017  
Service de la Mairie  
09 80 00 00 00

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.